

# Chariot élévateur à fourche

## Chariots élévateurs à fourche - Mesures de sécurité relatives aux fourches

### Sur cette page

[Quand faut-il inspecter la fourche d'un chariot élévateur?](#)

[Que faut-il éviter de faire à la fourche d'un chariot élévateur?](#)

[Quels sont les points importants de l'inspection périodique \(aux six mois\) de la fourche?](#)

---

## Quand faut-il inspecter la fourche d'un chariot élévateur?

Dans des conditions normales d'utilisation, la fourche doit être inspectée à tous les jours et faire l'objet d'une inspection détaillée à tous les six mois.

**Quotidiennement** : Le conducteur doit faire une inspection visuelle de la fourche durant la vérification d'avant mise en marche, en prêtant tout particulièrement attention aux déformations permanentes et aux fissures.

**Aux six mois** : Une inspection détaillée de la fourche doit être faite à tous les six mois, de préférence par une personne qualifiée qui vérifiera si elle n'est pas déformée ou fissurée. Il se peut que l'on doive inspecter la fourche plus souvent, selon l'usage que l'on fait du chariot élévateur.

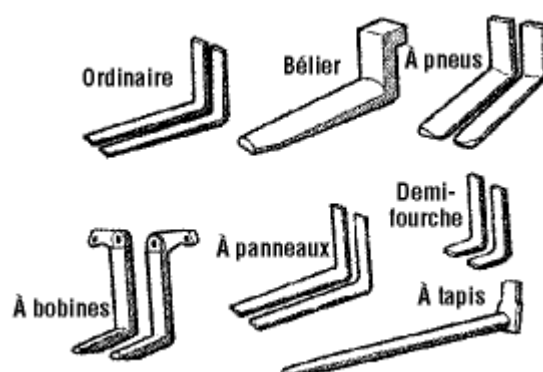
Vérifiez avec votre juridiction s'il y a des exigences concernant la fréquence des vérifications et la maintenance. Une liste de ministères canadiens responsables de la santé et de la sécurité se trouve [ici](#).

---

## Quels sont les points importants de l'inspection périodique (aux six mois) de la fourche?

- Vérifier si les bras de la fourche ne sont pas usés. Les bras frottent constamment contre les planchers de béton, les étagères en acier, etc. Ce frottement peut réduire l'épaisseur des bras de la fourche et les rendre impropres à soulever le poids prévu.

- Vérifier si la fourche n'est pas déformée. On peut tordre les bras de la fourche. Tout dépendant de la distorsion, on peut redresser certaines fourches. Les fabricants sont habituellement les plus en mesure de redresser les fourches déformées. S'enquérir auprès de son fournisseur de chariot élévateur.
- Vérifier si les bras de la fourche sont à des hauteurs différentes.
- Vérifier si les talons ou les attaches de la fourche ne sont pas fissurés. Des fissures peuvent se développer à l'endroit où les attaches sont soudées, dans le rayon intérieur ou extérieur du coude. Un contrôle magnétoscopique ou un essai par ressuage périodique peut détecter les fissures. Des méthodes de meulage approuvées peuvent faire disparaître ou polir certaines imperfections, selon la profondeur des fissures. Voir son fournisseur de chariot élévateur pour plus de renseignements.
- Vérifier l'angle. On doit donner un angle de 90 degrés à la fourche lors de sa fabrication (à moins qu'il ne s'agisse d'une fourche conçue pour un usage spécial).
- La remplacer, au besoin, par une fourche de bonne qualité. Quand on commande une fourche neuve ou de remplacement, s'assurer d'obtenir une pièce de bonne qualité qui permettra d'effectuer les levages en toute sécurité. Insister pour avoir des fourches en acier forgé ou à talon refoulé.
- Toujours utiliser la bonne fourche. Il existe des fourches spéciales pour toutes les circonstances :
  - conditions de levage inhabituelles
  - endroits anti-étincelants
  - installations de chauffage haute température
  - manutention d'objets spéciaux
- Communiquer avec son fournisseur de chariot élévateur pour plus de renseignements.




---

Que faut-il éviter de faire à la fourche d'un chariot élévateur?

- Ne pas surcharger la fourche. Le conducteur doit connaître la capacité du chariot élévateur et celle de la fourche. Une surcharge peut faire plier ou affaiblir la fourche.
  - Ne pas tenter de réparer les fourches soi-même. Seuls les fabricants doivent réparer les fourches endommagées.
  - Ne pas modifier une fourche sans consulter le fournisseur du chariot élévateur.
  - Utiliser la fourche seulement pour ce pourquoi elle a été conçue.
- 

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2019-02-18

## **Avertissement**

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.